



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Édition spéciale – Décembre 2014

(Mis à jour après l'ajournement de l'Assemblée le 5 décembre 2014)

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

Partie 1

AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
 b) rapports de commissions
 c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE
PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2

AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

- 1) Rapport de la Commission de l'administration publique qui, les 1^{er}, 8 et 29 octobre ainsi que les 5 et 20 novembre 2014, a procédé aux auditions des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics portant sur : la gouvernance et la gestion des grands projets d'infrastructure de l'Agence métropolitaine de transport, les médicaments et les services pharmaceutiques, la gestion administrative du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la réalisation et l'exploitation d'aires de services et la gestion et l'aide financière du Fonds vert. La Commission s'est également réunie en séance de travail le 11 juin, les 9 et 25 septembre, les 1^{er}, 8 et 29 octobre ainsi que les 5, 13 et 20 novembre 2014, relativement à ce mandat. Le rapport contient 15 recommandations.
Rapport déposé le 4 décembre 2014
Reprise du débat ajourné au nom du député de Jonquière le **5 décembre 2014**

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 2) Projet de loi n° 13*
Loi donnant suite au discours sur le budget du 4 juin 2014 et à certaines autres mesures fiscales
Présenté par le ministre des Finances le **4 décembre 2014**

*** Recommandation du lieutenant-gouverneur**

- 3) Projet de loi n° 19
Loi modifiant la Loi sur les coopératives et d'autres dispositions législatives
Présenté par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
le 12 novembre 2014
Rapport de la Commission de l'économie et du travail (consultations)
déposé le **5 décembre 2014**
- 4) Projet de loi n° 20
Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et
de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en
matière de procréation assistée
Présenté par le ministre de la Santé et des Services sociaux le **28 novembre
2014**
- 5) Projet de loi n° 25
Loi transférant au président de l'Office de la protection du consommateur la
responsabilité de la délivrance des licences de commerçant et de recycleur
de véhicules routiers
Présenté par le ministre des Transports le **28 novembre 2014**
- 6) Projet de loi n° 26
Loi visant principalement la récupération de sommes obtenues à la suite de
fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics
Présenté par la ministre de la Justice le **3 décembre 2014**
- 7) Projet de loi n° 27
Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance
subventionnés
Présenté par la ministre de la Famille le **26 novembre 2014**
- 8) Projet de loi n° 28*
Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du
discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre
budgétaire en 2015-2016
Présenté par le ministre des Finances le **26 novembre 2014**

*** Recommandation du lieutenant-gouverneur**

- 9) Projet de loi n° 30
Loi portant principalement sur la suspension de versements de bonis dans le contexte de mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire
Présenté par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor le **5 décembre 2014**

Étude détaillée en commission

- 10) Projet de loi n° 10
Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales
Présenté par le ministre de la Santé et des Services sociaux le 25 septembre 2014
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 18 novembre 2014
Principe adopté le **28 novembre 2014**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 11) Projet de loi n° 190
Loi modifiant le Code civil afin de protéger les droits des locataires aînés
Présenté par la députée de Gouin le 27 mai 2014
Reprise du débat ajourné le **5 juin 2014**
- 12) Projet de loi n° 192
Loi modifiant la Loi concernant la lutte contre la corruption en matière de protection des dénonciateurs
Présenté par le député des Chutes-de-la-Chaudière le **23 septembre 2014**

- 13)** Projet de loi n° 193
Loi encadrant les transactions et le recyclage des métaux ferreux et non ferreux
Présenté par le député des Chutes-de-la-Chaudière le **21 octobre 2014**
- 14)** Projet de loi n° 194
Loi favorisant l'inclusion de logements sociaux ou abordables pour les nouveaux projets de construction
Présenté par la députée d'Hochelaga-Maisonneuve le **2 octobre 2014**
- 15)** Projet de loi n° 195
Loi modifiant la Loi sur les compétences municipales afin de permettre aux municipalités régionales de comté d'exécuter certains travaux sans délai
Présenté par le député de Nicolet-Béancour le **25 septembre 2014**
- 16)** Projet de loi n° 196
Loi modifiant la Loi sur le Protecteur du citoyen
Présenté par le député de Deux-Montagnes le **1^{er} octobre 2014**
- 17)** Projet de loi n° 390
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière
Présenté par le député de Jonquière le **3 décembre 2014**
- 18)** Projet de loi n° 393
Loi encadrant la nomination de certains titulaires d'emplois supérieurs et uniformisant certains aspects de la nomination des juges et décideurs administratifs
Présenté par le député de Deux-Montagnes le **4 décembre 2014**

Étude détaillée en commission

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

19) Projet de loi n° 204

Loi concernant la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Présenté par la députée de Saint-Hyacinthe le **13 novembre 2014**, et

Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

20) 22 octobre 2014

Motion inscrite par le leader du gouvernement, en vertu de l'article 146 du

Règlement :

QUE la Commission des institutions procède à des consultations particulières pour analyser les effets que peut avoir sur nos institutions démocratiques et sur l'indépendance et la liberté de presse, le fait pour un député ou un membre du Conseil exécutif de détenir directement ou indirectement la majorité des actions d'une entreprise médiatique ou d'être dans une position de contrôle au sein d'une telle entreprise;

QU'à cette fin, la Commission entende l'Association des journalistes indépendants du Québec, le Conseil de presse du Québec, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, monsieur Michel Nadeau, directeur général de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, Me Henri Brun, professeur associé à la Faculté de droit de l'Université Laval, madame Dominique Payette, professeure au département d'information et de communication de l'Université Laval, monsieur Florian Sauvageau, président du conseil d'administration du Centre d'études sur les médias de l'Université Laval, ainsi que toutes les autres personnes et organismes qu'elle jugera nécessaire de convoquer;

QUE l'organisation du mandat soit confiée aux membres de la Commission;

QU'au terme de ces auditions et conformément aux dispositions réglementaires, les membres de la Commission puissent déterminer en séance de travail des observations, conclusions ou recommandations incluant, le cas échéant, les meilleurs moyens législatifs à prendre et que le rapport de la Commission soit déposé à l'Assemblée au plus tard le vendredi 28 novembre 2014 à moins que la Commission n'en décide autrement.

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

*Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission
peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée*

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandat réglementaire

- Étude des rapports annuels sur l'application de la Loi sur l'administration publique.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Mandat réglementaire

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Audition de la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur sa gestion administrative, ses activités et ses orientations.

Mandat d'initiative

- Analyse du phénomène d'accaparement des terres agricoles.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 204**, Loi concernant la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel (mandat confié le 13 novembre 2014).

Mandat conféré par une loi

- Étude des rapports de mise en œuvre de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandat conféré par une loi

- Audition des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandat de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 28**, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (mandat confié le 4 décembre 2014).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandat de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 26**, Loi visant principalement la récupération de sommes obtenues à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics (mandat confié le 5 décembre 2014).

Mandat réglementaire

- Audition du Directeur général des élections du Québec.

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Examen des orientations, des activités et de la gestion du Comité consultatif du Fonds central de soutien à la réinsertion sociale.
- Examen des orientations, des activités et de la gestion des 18 Fonds de soutien à la réinsertion sociale des établissements de détention du Québec.
- Examen des orientations, des activités et de la gestion du Commissaire à la lutte contre la corruption.

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandat de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 27**, Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés (mandat confié le 2 décembre 2014).

Mandat conféré par une loi

- Examen des rapports sur les activités du Fonds pour le développement des jeunes enfants et sur celles de la Société de gestion Avenir d'enfants pour les exercices financiers terminés les 31 mars 2011, 2012 et 2013.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 10**, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (mandat confié le 28 novembre 2014).

Mandat conféré par une loi

- Étude des rapports annuels 2013-2014 des agences de la santé et des services sociaux suivantes : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière, Laurentides, Laval, Mauricie et Centre-du-Québec, Montérégie, Montréal, Outaouais, Saguenay-Lac-Saint-Jean, et du Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik (déféré le 7 octobre 2014).
- Étude du rapport annuel de gestion 2013-2014 du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (déféré le 9 octobre 2014).

Mandat réglementaire

Interpellation :

- De la députée de Taillon au ministre de la Santé et des Services sociaux sur le sujet suivant : *L'entente salariale conclue en 2011 entre l'actuel ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et l'actuel ministre de la Santé et des Services sociaux concernant la rémunération des médecins spécialistes et ses impacts sur la situation budgétaire du Québec* (avis donné le 22 mai 2014).

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Examen des orientations, des activités et de la gestion des agences de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James.

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mandat conféré par une loi

- Étude du rapport de la Société de l'assurance automobile du Québec sur l'encadrement de la publicité automobile.
- Étude du rapport d'évaluation 2013 – Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges.

Mandat réglementaire

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Audition de la Société de l'assurance automobile du Québec sur sa gestion administrative, ses activités et ses orientations.

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les questions déjà inscrites paraissent
au Feuilleton du mercredi*

- 18) Mme Maltais (Taschereau) – **2 octobre 2014**
Au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Le 8 juillet 2014, lors d'une conférence de presse, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a affirmé que lorsqu'il avait décidé de retourner à la pratique médicale en septembre 2012, alors qu'il était député de l'opposition officielle, il avait demandé un avis au Commissaire à l'éthique et à la déontologie quant à cette situation.

Est-ce que le ministre s'engage à déposer en Chambre la demande d'avis au Commissaire à l'éthique et à la déontologie?

Est-ce que le ministre s'engage à déposer en Chambre la réponse du Commissaire à l'éthique et à la déontologie à cette demande d'avis?

Est-ce que le ministre s'engage à déposer l'ensemble de la correspondance qu'il a entretenue avec le Commissaire à l'éthique et à la déontologie en regard à cette situation?

25) M. Lisée (Rosemont) – **11 novembre 2014**

À la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique

Malgré qu'il ait soutenu et voté en faveur d'une motion demandant le rehaussement du financement des organismes communautaires le 14 mai 2013, le gouvernement refuse toujours de poser des gestes cohérents avec ses prises de position. La motion se lit comme suit :

« Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de rehausser le financement des organismes d'action communautaire autonome en santé et services sociaux;

Que l'Assemblée nationale souligne l'apport des organismes d'action communautaire autonome au développement social et économique du Québec. »

- Nous souhaitons obtenir les sommes versées à chacun des organismes communautaires œuvrant auprès des personnes handicapées, des personnes ayant une déficience intellectuelle ou physique ou ayant un trouble du spectre de l'autisme par l'Agence de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en 2014-2015, ainsi que le seuil plancher établi par l'Agence pour chacun de ces organismes.
- Nous souhaitons savoir les raisons qui expliquent l'écart entre les seuils planchers et les sommes versées aux organismes.
- Nous souhaitons savoir les démarches qui ont été mises en œuvre à l'Agence depuis le début de l'année pour venir en aide à ces organismes et pour atténuer les impacts de leur sous-financement.
- Concernant le cas de l'Association des personnes handicapées des Îles-de-la-Madeleine (APHI), qui est le seul organisme à offrir des services aux personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme aux Îles, comment expliquer qu'elle est toujours sous-financée à l'heure actuelle, mettant en péril sa mission et sa capacité d'offrir des services douze mois par année?

- La ministre s'engage-t-elle à rencontrer l'APHI afin de constater l'ampleur des conséquences de son inaction en matière de financement du milieu communautaire et de les aider à trouver des solutions pour que les services offerts aux personnes handicapées soient maintenus douze mois par année?

27) M. LeBel (Rimouski) – **27 novembre 2014**
Au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le député de Rimouski et porte-parole de l'opposition péquiste en matière de lutte à la pauvreté, de solidarité et d'économie sociale, monsieur Harold LeBel, a animé un atelier intitulé « Questions au ministre » dans le cadre d'une journée d'activités portant sur « Des initiatives qui enrichissent la communauté ». Cet événement, organisé par l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale et le Regroupement contre l'appauvrissement, a permis aux citoyennes et aux citoyens de préparer des questions qu'ils souhaitent porter aux ministres afin de mieux comprendre les orientations du gouvernement.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale peut-il fournir des réponses à l'Assemblée nationale qui seront transmises à la population de la circonscription de Rimouski :

1. Le gouvernement actuel pense-t-il mettre en place un nouveau plan d'action de lutte à la pauvreté dans son mandat actuel?
2. Plusieurs études démontrent que lutter contre la pauvreté est économiquement plus rentable que de tenter de pallier ses effets dévastateurs. Pourquoi le gouvernement s'acharne-t-il à couper dans les programmes essentiels à la population la plus vulnérable?
3. Les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent gagner jusqu'à 200 \$ par mois sans que leur chèque mensuel soit réduit. Par contre, pour les dollars supplémentaires, il peut avoir un impact important sur la prestation. Pourrait-on avoir des mesures fiscales qui encourageraient davantage les bénéficiaires de l'aide sociale à retourner sur le marché de l'emploi sans perdre des avantages financiers?

4. Le concept de vie maritale à l'aide sociale est, selon les juristes, un concept archaïque et très difficile à défendre qui amène les bénéficiaires à être traité sous un regard suspicieux et pousse le voisinage à épier la vie de chacun. Pourrait-on abolir cette règle afin que les bénéficiaires de l'aide sociale puissent être traités en égal, et conserver leur autonomie afin de pouvoir vivre librement une relation conjugale?

5. Pour une personne qui travaille au salaire minimum, il est très difficile d'avoir une mise de fonds afin d'emprunter pour acquérir sa propre demeure. Les coûts mensuels de son logement ne lui permettent pas de mettre de l'argent de côté. Est-ce que le gouvernement prévoit développer des mesures afin de permettre aux personnes à faible revenu de pouvoir elles aussi obtenir la possibilité d'acquérir un chez-soi?

6. Les débats teintés de partisanerie, les nombreux conflits intérieurs, les hostilités de l'un envers l'autre qui se déroulent à l'Assemblée nationale et à travers les médias nous semblent une grande pagaille qui ne crée que davantage de confusion et de consternation. Serait-il possible de recréer un climat de collaboration entre parlementaires qui a permis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en 2002, et de permettre aux parlementaires actuels d'entendre la société civile afin de faire le bilan des 10 ans de la Loi ainsi que de nous redonner de nouvelles cibles?

7. Selon les études sur la pauvreté, les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes ayant des problèmes de santé mentale sont victimes d'autostigmatisation. Le sentiment de honte, de culpabilité et d'insécurité, qui entraîne un frein récurrent à l'utilisation des services, est souvent relié au regard que la société porte sur cette population. La stigmatisation des uns entraîne l'autostigmatisation et l'auto-exclusion des autres. Le gouvernement prévoit-il, dans son programme, la mise en place d'un plan d'action pour contrer les préjugés et la discrimination sociale?

28) M. LeBel (Rimouski) – **28 novembre 2014**
Au ministre de la Santé et des Services sociaux

Questionné sur le cas d'une résidente en CHSLD n'ayant pas reçu de bain en neuf mois le 27 novembre dernier, le ministre de la Santé a fourni les réponses suivantes à l'Assemblée nationale :

« M. le Président, je suis tout à fait en accord avec certains commentaires qui viennent d'être faits. C'est une situation qui est tout à fait inacceptable, et je tiens à offrir ici certainement et à la dame et à la famille, certainement, mes meilleurs commentaires en ce sens qu'évidemment ce n'est pas acceptable, évidemment, ce genre de situation là, là. Il n'y a personne qui peut tolérer ça.

Alors, au ministère, M. le Président, nous sommes actuellement avec les autorités à faire le point sur cette situation-là, parce que les raisons invoquées pour mener à cette situation-là sont, du moins dans ce qui a été rapporté dans les journaux, assez difficiles à comprendre, parce qu'on invoque un certain nombre de problèmes techniques, là, que j'ai de la misère à justifier moi-même. Alors, il va falloir qu'on m'explique la chose, d'une part.

Et, d'autre part, ça fait maintenant un certain nombre de fois qu'on rapporte ce genre d'événement là, à un point tel qu'au ministère on a décidé de faire une revue complète des orientations pour ce qui est des soins à donner aux gens et surtout des règles à appliquer en termes de gestion pour faire en sorte que les pendules soient mises à l'heure dans notre réseau de CHSLD, M. le Président.

[...]

M. le Président, j'ai clairement exprimé, clairement exprimé les mêmes sentiments que mon collègue vient de le faire. Cette situation-là n'est pas acceptable. La population qui nous écoute a tout à fait raison de s'attendre à ce que cette situation-là non seulement soit corrigée, mais ne se reproduise plus. Et on va faire tous les efforts possibles pour que ça n'arrive plus, M. le Président, entre autres en révisant nos procédures dans tout le réseau. »

Nous souhaitons obtenir copie des procédures, orientations et règles révisées tel que le ministre s'est engagé à le faire, ainsi que de toute directive envoyée à ce sujet par le ministère et/ou par les agences aux établissements à la suite des questions soulevées par l'opposition officielle.

29) M. Traversy (Terrebonne) – **3 décembre 2014**
À la ministre de la Famille

Considérant que récemment la ministre de la Famille annonçait la volonté de son gouvernement de convertir des garderies privées non-subventionnées en garderies privées subventionnées. Elle indiquait, de plus, que des projets de CPE qui ne pourraient se réaliser puisqu'ils seraient incapables de payer le 50% des coûts d'immobilisation que la ministre veut leur imposer devraient se tourner vers des partenariats avec des garderies privées non-subventionnées.

Sans nier qu'il puisse y avoir des garderies commerciales de qualité, pourquoi le taux de plaintes y est-il chaque année beaucoup plus élevé?

Comment la commercialisation des services de garde peut-elle assurer la présence d'éducatrices aussi bien formées que dans le réseau des CPE?

Comment les garderies commerciales peuvent-elles garantir, alors que souvent sans programme de formation continue et sans un service-conseil en appui au personnel, un environnement à la fine pointe des connaissances dans le domaine?

Comment une entreprise commerciale peut-elle concilier une recherche légitime de profit avec des conditions de travail (salaires, avantages sociaux, formation continue) équivalant à celles de coopératives de services à but non lucratif (CPE)?

Comment ces garderies commerciales peuvent-elles éviter un roulement du personnel qui met à mal la présence familière et rassurante d'éducatrices dont les enfants et les parents ont besoin?

Comment ces garderies commerciales peuvent-elles contribuer à faciliter l'accès, comme le font les CPE, aux enfants issus d'un milieu défavorisé et aux enfants qui présentent des besoins particuliers (handicaps physiques, autisme, troubles du comportement, etc.) considérant que ceux-ci exigent une attention particulière et souvent des coûts financiers plus importants qui ne s'insèrent pas dans les visées mercantiles des garderies commerciales?

La ministre de la Famille a évoqué récemment la possibilité que des CPE doivent faire des partenariats avec les garderies privées non-subventionnées. Comment ces garderies entendent-elles faire une place majoritaire dans leur conseil d'administration aux parents, comme dans les CPE, parents qui sont des sentinelles essentielles du bien-être de leurs enfants?

- 31) Mme Roy (Montarville) – **4 décembre 2014**
Au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Le ministre de l'Éducation a annoncé, le 19 novembre dernier, qu'il réduirait le nombre de commissions scolaires de 72 à 46.

Le porte-parole de la Coalition Avenir Québec en matière d'éducation et député de Chambly a questionné le ministre de l'Éducation sur ses intentions en regard de la réforme des commissions scolaires, plus particulièrement sur les problèmes soulevés par le redécoupage de la Commission scolaire des Patriotes.

J'estime important de questionner le ministre sur cette commission scolaire en particulier qui dessert des élèves de mon comté. Peut-il répondre, par souci de transparence, à cette question dans les plus brefs délais :

- Quelle somme le ministre de l'Éducation prévoit-il économiser dans le cadre du redécoupage de la Commission scolaire des Patriotes?

32) M. Turcotte (Saint-Jean) – **5 décembre 2014**
Au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a annoncé une réforme de la mission des carrefours jeunesse-emploi qui met de côté 40 000 jeunes par année au Québec. En effet, dès le 1^{er} avril prochain, les carrefours jeunesse-emploi n'aideront pratiquement que les jeunes sur l'aide sociale ou sur l'assurance-emploi.

Depuis des semaines, la mobilisation des jeunes, des carrefours jeunesse-emploi et de leurs intervenants ne se dément pas. La réforme du ministre ne passe pas. Étant donné la situation économique actuelle du Québec, on ne peut pas laisser de côté ces 40 000 jeunes : ce sont des jeunes de 16-17 ans ; ce sont des jeunes avec un emploi précaire qui désirent améliorer leur sort ; ce sont des jeunes qui ne sont pas éligibles à l'aide sociale ni à l'assurance-emploi; etc.

Le 24 novembre dernier, l'ensemble des carrefours jeunesse-emploi a reçu un ultimatum du ministre en leur demandant de transmettre par écrit l'engagement de principe de leur conseil d'administration sans savoir ce qu'ils signaient.

À plusieurs reprises, j'ai questionné le ministre à l'Assemblée nationale sur sa réforme. Toutefois, plusieurs questions demeurent sans réponse. Pour accomplir leur nouveau mandat et pour « performer » à la demande du ministre, chaque carrefour jeunesse-emploi doit connaître le marché de son centre local d'emploi. Est-ce que le ministre va fournir les données suivantes avant la signature des ententes de services avec Emploi-Québec pour ainsi faciliter la négociation de ces dernières?

Questions concernant la clientèle :

- Combien de jeunes entre 18 et 24 ans – 25 et 29 ans – 30 et 35 ans habitent le territoire de chaque centre local d'emploi?
- Combien de jeunes reçoivent une prestation d'aide sociale entre 18 et 24 ans – 25 et 29 ans – 30 et 35 ans sur le territoire de chaque centre local d'emploi?
- Combien de jeunes reçoivent une prestation d'aide sociale avec une allocation pour contraintes temporaires et qui sont âgés entre 18 et 24 ans – 25 et 29 ans – 30 et 35 ans sur le territoire de chaque centre local d'emploi?
- Combien de jeunes reçoivent une allocation de solidarité sociale et qui sont âgés entre 18 et 24 ans – 25 et 29 ans – 30 et 35 ans sur le territoire de chaque centre local d'emploi?
- Combien de jeunes reçoivent des prestations de l'assurance-emploi et qui sont âgés entre 18 et 24 ans – 25 et 29 ans – 30 et 35 ans sur le territoire de chaque centre local d'emploi?
- Est-ce que le ministre confirme que les jeunes de 16-17 pourront être aidés par les carrefours jeunesse-emploi? Sinon, est-ce qu'il propose une alternative pour qu'aucun jeune ne soit exclu?
- Est-ce que le ministre confirme que toute la clientèle sans chèque, peu importe le niveau de scolarité ou le niveau socio-économique, pourra être aidée par les carrefours jeunesse-emploi? Sinon, est-ce qu'il propose une alternative pour qu'aucun jeune ne soit exclu?

Questions concernant l'administration des ententes :

- Quels seront les produits que le centre local d'emploi va acheter auprès des carrefours jeunesse emploi et quel sera le prix accordé à chaque produit et ce, avant que les carrefours jeunesse-emploi déposent leurs offres de services?
- Quel sera le niveau de référence vers le Carrefour jeunesse-emploi auquel le centre local d'emploi s'engagera (la moyenne des références dans les services d'aide à l'emploi se situe à 15%) pour assurer la performance à laquelle le ministre s'attend?
- Est-ce que l'enveloppe de 45 M\$ destinée aux carrefours jeunesse-emploi sera préservée et est-ce que le Ministère peut confirmer que cette enveloppe servira uniquement à défrayer des services offerts par les carrefours jeunesse-emploi?
- Comment et selon quels critères sera distribuée l'enveloppe de 45 M\$ destinée aux 110 carrefours jeunesse-emploi?
- Quelles sont les études d'impacts réalisées pour mesurer les effets de la réforme des carrefours jeunesse-emploi?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS